

CFONB

Le CFONB (Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires) est une association professionnelle Loi 1901 (depuis le 16 décembre 2008) qui a pour mission d'étudier et de résoudre, aux plans organisationnel et normatif, les questions à caractère technique liées à l'activité bancaire portant principalement sur les moyens et services de paiement et les instruments financiers.



Comité Français d'Organisation
et de Normalisation Bancaires

MISSIONS

Au niveau organisationnel, le CFONB définit des règles professionnelles et des standards pour leur utilisation en France tant pour les relations entre les établissements que pour celles entre les établissements et leurs clients.

Pour ses missions de normalisation, le CFONB est agréé comme bureau de normalisation sectoriel depuis sa création (1930). Il a été confirmé dans son statut de bureau de normalisation par décision du Ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur et du Ministre de l'économie, des finances et du budget en application du décret n° 84-74 du 26 janvier 1984 fixant le statut de la normalisation. Depuis 2009, l'agrément du CFONB est renouvelé tous les ans. Par décision du 25 novembre 2019, l'agrément a été renouvelé par délégation du Ministre de l'économie et des finances, par la déléguée interministérielle aux normes pour une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2019.

Cette décision a été publiée dans le Bulletin Officiel du Ministère de l'économie et des finances du 5 janvier 2020.

Aux termes de la convention de délégation entre l'AFNOR (Association française de normalisation) et le CFONB, ce dernier élabore des normes françaises et participe à l'élaboration des normes européennes et internationales. Il organise pour ce faire des commissions de normalisation dans son champ d'intervention, à savoir la normalisation des procédures, procédés, documents et tous supports d'informations pour la profession bancaire et financière.

Au plan européen, le CFONB contribue aux travaux conduits par l'EPC (European Payments Council), association représentant les prestataires de services de paiement en charge notamment du développement et de la gestion des schémas de paiement SEPA (Single Euro Payments Area). Les propositions de standards et de documents techniques à l'usage du secteur bancaire européen sont étudiées au sein des différents pôles du CFONB par des groupes miroirs des groupes de travail de l'EPC.

Ainsi, le CFONB est tout à la fois :

- l'instance d'élaboration et de définition de règles professionnelles et de standards pour leur utilisation en France tant pour les relations entre établissements que pour celles entre les établissements et leurs clients,
- le Bureau de Normalisation en charge de l'élaboration de normes relevant de son champ d'intervention,

- et l'organe de concertation et de proposition des positions pour la profession bancaire et financière dans les structures françaises, européennes et internationales de normalisation.

ORGANISATION

Le CFONB est composé de :

- Instances de direction
 - Bureau du Conseil
 - Conseil d'Administration.
- Organes de fonctionnement
 - 4 Pôles d'activité composés de groupes de travail dotés de compétences métier :
 - ✓ Instruments de paiement
 - ✓ Standards et évolution numérique
 - ✓ Contributions transverses
 - ✓ Réglementation et Conformité
 - 4 commissions de normalisation (CN)
 - ✓ CN2 - Services financiers, sécurité
miroir de l'ISO TC 68/SC 2 - Services financiers et sécurité
 - ✓ CN8 - Données de référence pour les services financiers
miroir de l'ISO TC 68/SC 8 - Données de référence pour les services financiers
 - ✓ CN9 - Echange d'informations pour les services financiers
miroir de l'ISO TC 68/SC 9 - Echange d'informations pour les services financiers
 - ✓ CN Services financiers
miroir de l'ISO TC 68 Services financiers

Organigramme du CFONB

